



APPEL A PROJETS ET A CANDIDATURES 2026-2027 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ DANS LE CADRE DU « FONDS CNRF »

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY (caroline.mazy@chuliege.be)

En 2020, le « **Fonds CNRF** » a été institué grâce à une importante donation consentie par l'ASBL CNRF Fraiture (Centre Neurologique et de Réadaptation Fonctionnelle) à la Fondation Léon Fredericq.

Le « Fonds CNRF » a pour objet **le soutien à des projets concernant la promotion de la qualité de la réadaptation au CNRF.**

La Fondation Léon Fredericq a dès lors le plaisir de vous annoncer **la mise à disposition, en 2026 :**

- A. De subsides - d'un montant entre 15.000€ et 30.000€** (le montant sollicité devra être budgétairement détaillé et justifié au sein de la demande) - destinés à soutenir **des projets ayant pour but de promouvoir et améliorer la qualité de la réadaptation au CNRF**, et par extension au niveau de toutes les structures du CHU de Liège et de l'Université de Liège qui collaborent activement avec le CNRF en matière de réadaptation fonctionnelle. **Toutefois, dans ce dernier cas, les expérimentations devront être menées au CNRF pour partie majoritaire.**

- B. De bourses de doctorat** - ce durant toute la durée du programme de doctorat, soit 4 ans - **dans le cadre de nouvelles thèses en lien avec le domaine de la réadaptation.**

ATTENTION :

La(es) Bourse(s) sera(ont) officiellement annoncée(s) lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq organisée le 7 octobre 2026. Elle(s) sera(ont) disponible(s) à partir du 15 octobre 2026.

Le(s) lauréat(s) s'engage(nt) par écrit :

- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à déposer ou présenter un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à se rendre disponible pour la présentation orale d'un rapport intermédiaire à l'occasion d'une journée de rencontres et d'échanges entre Commission et porteurs de projets ;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de la source de financement pour promouvoir la Recherche à l'intérieur et à l'extérieur du CHU et de l'Université de Liège.

A. SUBSIDES EN FAVEUR DE PROJETS AU SEIN DU CNRF

En 2026, la Fondation Léon Fredericq soutiendra, par le biais du Fonds CNRF, **l'octroi de subsides d'un montant entre 15.000€ et 30.000€ (par projet)**, en faveur de projets concernant la promotion de la qualité de la réadaptation au sein du CNRF.

Il peut s'agir de projets de recherche clinique et/ou de projets cliniques visant à améliorer la prise en charge des patients.

Il peut aussi s'agir du développement ou de l'implémentation de nouvelles prises en charge thérapeutique ou d'encadrement dans le cadre de la réadaptation, que ces aspects fassent ou non partie d'une recherche clinique.

Ce subside peut être utilisé pour des frais de fonctionnement, d'équipement, de formation (à l'étranger ou dans une autre université belge) et/ou de personnel.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Être attaché au CNRF ou à un autre service du CHU de Liège et/ou de l'Université de Liège qui collabore ou souhaite collaborer activement avec le CNRF;

- pratiquer, au sens large du terme, une recherche clinique ou appliquée **à finalité médicale dans le domaine de la réadaptation** ;

- mener ce projet de recherche clinique ou appliquée majoritairement au sein du CNRF;

- le dossier de candidature, rédigé en français, doit comprendre :

- o Le formulaire de candidature dûment complété (disponible sur www.fondationleonfredericq.be)
- o Le projet détaillé (maximum 5 pages)
- o Une lettre de motivation
- o Le curriculum vitae (maximum 3 pages) du promoteur responsable du projet (+ liste des publications scientifiques des 10 dernières années)
- o Le curriculum vitae (maximum 3 pages) des autres personnes impliquées dans le projet (+ liste des publications scientifiques des 10 dernières années)
- o S'il y échet, une lettre de soutien du Chef de Service.

- Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (!!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!) avant le mardi 21 avril 2026 MIDI**. **ATTENTION** : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

- Il est demandé **IMPERATIVEMENT** aux éventuels futurs porteurs de projets de prendre contact **PREALABLEMENT** au dépôt de dossier avec les deux **coordinatrices du Fonds CNRF**, les Dr SLOMIAN Justine (jslomian@chuliege.be) et CASSOL Helena (hcassol@chuliege.be), qui les encadreront au mieux pour ce faire.

- **Les demandes de renouvellement dans le cadre de projets déjà soutenus sont autorisées.** La subside ultérieure devra figurer au sein de la nouvelle demande de même qu'un rapport des premiers résultats obtenus. La partie « budget » devra montrer l'articulation entre le subside actuel et le subside sollicité.

- La Commission d'évaluation - constituée d'experts du CHU de Liège et de l'ULiège - se réserve le droit **d'auditionner certains candidats.**

- Les subsides octroyés seront mis à disposition à partir du 15 octobre 2026 pour une durée de 2 ans.

EVALUATION

- **Qualité du projet** (60%)

- **Qualité du promoteur responsable du projet (*) et des autres personnes impliquées dans le projet** (CV, Publications scientifiques, notamment dans le domaine de la réadaptation au sens large). (15%)

- **Pertinence du projet quant aux objectifs du Fonds CNRF, de la Fondation Léon Fredericq et du CHU de Liège** (25%)

(*) **Le Promoteur responsable du projet** est la personne qui assurera effectivement la coordination et la mise en œuvre du projet au quotidien. Elle sera l'interlocuteur privilégié de la Commission d'évaluation. Elle sera responsable de la diffusion des avis de la Commission aux autres intervenants.

B. BOURSES DE DOCTORAT

En 2026, la Fondation Léon Fredericq soutiendra, par le biais du Fonds CNRF, **le financement de thèses de Doctorat à l'ULiège.**

La Fondation Léon Fredericq s'engage à couvrir 100% de la bourse octroyée et ce durant tout le programme de doctorat, soit 4 ans.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Le candidat devra disposer des titres requis : Master en Kinésithérapie, Master en Santé publique, Master en Psychologie, Master en Bio-ingénieur, etc...
https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9096635/fr/doctorat
- Le candidat devra être inscrit à l'ULiège dans l'une des 5 écoles doctorales attachées à la Faculté de Médecine,
- Le candidat devra proposer un sujet de recherche en lien avec la réadaptation et les activités menées au sein du CNRF,
- Le doctorat devra être effectué au sein du CNRF, pour partie majoritaire de l'expérimentation, sous la supervision d'un promoteur porteur d'un doctorat à thèse.

Le dossier de candidature, rédigé en français, doit comprendre :

- Le formulaire de candidature dûment complété (disponible sur www.fondationleonfredericq.be) présentant le projet de recherche (maximum 5 pages) ;
- Le curriculum vitae du candidat (maximum 5 pages y compris la liste des publications) ;
- Une lettre de motivation du candidat ;
- Une lettre de référence détaillée et argumentée émanant du promoteur.

Il est demandé IMPERATIVEMENT aux éventuels candidats de prendre contact PREALABLEMENT au dépôt de dossier, avec les deux coordinatrices du Fonds CNRF, les Dr SLOMIAN Justine (jslomian@chuliege.be) et CASSOL Helena (hcassol@chuliege.be) pour une visite des lieux, un éventuel échange avec le personnel médical et scientifique et une discussion autour de la faisabilité du projet.

Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (!!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!)** **avant le lundi 25 mai 2026 MIDI.** ATTENTION : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

La Commission de sélection - constituée d'experts du CNRF et de l'ULiège - se réserve le droit d'auditionner certains candidats.

EVALUATION

- Lettre de motivation de l'étudiant (10%)
- Qualité du CV de l'étudiant (20%)
- Qualité de la faisabilité du projet (70%)